

# CONTRÔLE DES RAYONNAGES CONFORMÉMENT

À LA NORME 15635

L'infrastructure de l'entrepôt et les rayonnages sont des outils de travail (conformément au §10 BetrSichV, Ordonnance allemande sur la sécurité au travail). Pour l'employeur, cela signifie que les rayonnages doivent être contrôlés par une personne qualifiée et compétente tous les 12 mois maximum (norme DIN EN 15635). Les risques pourront ainsi être repérés le plus précocement possible afin d'éviter des accidents et d'éventuels coûts consécutifs. L'analyse de risques déterminera si vos rayonnages sont soumis à une obligation de contrôle ou non. C'est en général le cas pour tous les rayonnages utilisés dans les entreprises industrielles.

## DÉROULEMENT DU CONTRÔLE DE RAYONNAGE

Lors du contrôle de rayonnage, notre expert spécialement formé procède à un contrôle visuel et détermine si les mesures de protection, les éléments du rayonnage et la charge sont conformes aux règles. Les résultats sont ensuite consignés et abordés avec le responsable.

Nous proposons alors notre aide et pouvons procéder à une remise en état pour vous.

## Les installations suivantes sont soumises à une obligation de contrôle:

- Étagères d'archives (charge par tablette à partir de 1000 kg)
- Rayonnages à tablettes (charge par tablette à partir de 1000 kg)
- Rayonnages à bras portant
- Rayonnages dynamiques
- Rayonnages en sens unique

Les dommages sur les rayonnages et les marchandises peuvent être évités par des formations régulières ainsi que des accessoires adaptés :

- Formation de caristes Linde
- Systèmes de protection des piliers et rayonnages

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter

**Par téléphone au +41 848 300 910**

**Par e-mail à l'adresse [kundendienst@linde-mh.ch](mailto:kundendienst@linde-mh.ch)**



Linde Material Handling Suisse SA

Hauptsitz  
Alte Dübendorfstrasse 20  
8305 Dietlikon

Linde Mittelland  
Dünnerstrasse 37  
4702 Oensingen

Centre Linde  
Rue des Petits Champs 15  
1400 Yverson-les Bains

[www.linde-mh.ch](http://www.linde-mh.ch)